



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020216

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/11/2024 9H30 C:000032 I:30078
V/REF : 972219
V/Email reçu le Mardi 26/11/2024 a 9H30

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 01263
IMMEUBLE : CARRONIERS 2 - 1263
1 a 13, PLACE DU GYMNASE
01440 VIRIAT

Feillens, le 07 Février 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 13 PLACE DU GYMNASE - VIRIAT - LOGT 1001 - RDC - MR CRUCINIO 0629440379
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT PORTES DE PLACARD COULISSANTES HALL
REEMPLACEMENT RAIL
REGLAGE PORTE COULISSANTE DE PLACARD DANS LA CHAMBRE
MS00001 - MS00010 X 2 - MS00013 X 2 - MS00023

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 5 DECEMBRE 2024 A 12H15
PRISE DE COTE POUR REMPLACEMENT PORTE COULISSANTE

LE 16 JANVIER 2025 A 08H45
REEMPLACEMENT FACADES COULISSANTES COULOIR
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR AJUSTAGE PORTE PALIERE, DEBLOCAGE
VOLET CHAMBRE 2, REMPLACER BATTEUSE BOITE AUX LETTRE ET CYLINDRE PORTE
CAVE (EN ACCORD AVEC MME LABALME)

LE 6 FEVRIER 2025 A 9H30
REEMPLACEMENT FACADES COULISSANTES CHAMBRE 1
AJUSTAGE PORTE PALIERE
REEMPLACEMENT CYLINDRE PORTE DE CAVE EXTERIEURE
DEBLOCAGE ET REGLAGE VOLET ROULANT CHAMBRE 2
REEMPLACEMENT BATTEUSE DE BOITE AUX LETTRES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 a 17H48 Mme C LABALME

GI LGESTION Email envoyé le 14/01/25 a 10H47 Mme C LABALME

POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER SI CE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT ?



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020216

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	40,92	40,92
2,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	2	306,93	613,86
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	3	40,92	40,92
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	3	51,15	51,15
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	3	66,50	66,50
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	3	46,03	46,03
TOTAL H.T.				859,38
T.V.A. a 10,00%				85,93
TOTAL T.T.C.En EURO				945,31

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 972219 du 26/11/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

13 PLACE DU GYMNASE

LES CARONNIERS

01440 VIRIAT

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01263-00001-00001-00001 H / Type 3

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 11/12/2024

Observations

MUT/GIQUEL 25.11.2024/LV

CLEF A L AGENCE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions HALL	2,00	303,39	606,78	60,68	667,46
MS00013 Rail haut ou bas fourniture et pose y compris toutes sujétions	2,00	70,79	141,58	14,16	155,74
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
CH					
				Total H.T.	839,38
				Total TVA	83,95
				Total TTC	923,33

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



Bon de Commande

N° : 972219 du 26/11/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 26/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **13 PLACE DU GYMNASE LES CARONNIERS 01440 VIRIAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **26/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 972219